



Octobre 2013



## Création

Crée en 2004, la MAS Robert Ramel est un des 60 établissements et services gérés par OVE, association qui accompagne 2500 personnes, enfants, adolescents et adultes.

## Public accueilli

La MAS est agréée pour accueillir des adultes polyhandicapés et/ou autistes sans trouble grave avéré du comportement, à partir de 20 ans.

Elle a une capacité d'accueil de 50 personnes, comprenant :

- 48 places en internat complet
- 2 places d'accueil temporaire.

## Les missions

Accompagner chaque adulte en fonction de ses besoins, capacités et attentes à être acteur de sa vie, malgré toute sa dépendance.

Permettre à chacun, quelle que soit sa réalité d'être au monde, de jouir d'une vie décente, aussi normale et épanouie qu'il est possible.



Photos : OVE

[www.studioove.fr](http://www.studioove.fr)



## Situation géographique

La MAS est située sur la commune de Montanay, à 3 km de Neuville-sur-Saône, et 25 km au nord de Lyon.

## Moyen d'accès

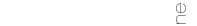
### Transports en commun :

TCL : à partir de Neuville-sur-Saône ligne 97.  
Arrêt : La Croix des Hormes, à 3 mn de la MAS.

### Par la route :

À partir de Lyon : boulevard périphérique,  
puis contournement Est de Lyon,  
A 46 sortie échangeur 3 « Les Échets / Bourg-en-Bresse ».

Document non contractuel



### OVE - MAS Robert Ramel

110 rue de la Croix des Hormes  
69250 MONTANAY

Tél. : 04 37 92 97 84

Tél. : 04 37 92 97 86

Directrice : **Anne CLEMENT-LUCAS**  
[anne.clementlucas@ove.asso.fr](mailto:anne.clementlucas@ove.asso.fr)

Chef de service éducatif :

**Marie-Christine DEBUT**

[mariechristine.debut@ove.asso.fr](mailto:mariechristine.debut@ove.asso.fr)

Chef de service de soin :

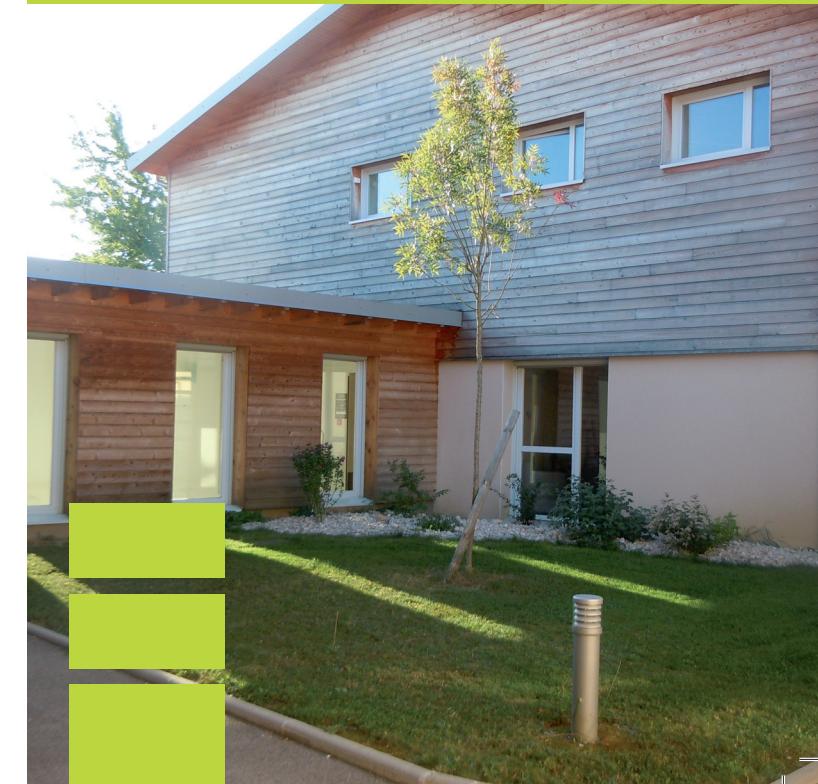
**Frédérique GOBET**

[frederique.gobet@ove.asso.fr](mailto:frederique.gobet@ove.asso.fr)

[www.ove.asso.fr](http://www.ove.asso.fr)



# Maison d'accueil spécialisée **MAS Robert Ramel**





# MAS Robert Ramel

## L'organisation

La MAS est le lieu de résidence des adultes accueillis. Elle fonctionne en internat complet, sur l'année.

Elle est organisée en cinq espaces de vie de dix résidents autour de jardins, de salles d'activités et d'une balnéothérapie.

Cette configuration permet la libre circulation des résidents dans un espace protégé et sécurisé, base d'une vie sociale, en interne. L'intégration à la vie courante et au monde extérieur est recherchée le plus souvent possible (démarques personnelles, spectacles, activités sportives, séjours à thème).

Afin de préserver les liens familiaux les retours en famille sont favorisés, adaptés aux demandes du résident, de sa famille, en lien avec la réalité du fonctionnement de la MAS. Des visites peuvent également être organisées ; un studio est à disposition des familles sur demande.



La cuisine est assurée sur place ce qui permet de veiller à la qualité des repas et la nécessaire adaptation des préparations.

## L'admission

L'admission ne peut-être envisagée qu'après orientation par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Lors de la visite d'admission, un accueil temporaire, voire une intégration progressive peuvent-être proposés pour préparer une intégration future à temps complet.

Il est nécessaire que le résident, sa famille adhèrent au projet d'accompagnement et aux modalités de fonctionnement de l'établissement.



## Une équipe pluridisciplinaire

- **Équipe de direction** : directrice, chef de service éducatif, chef de service de soin.
- **Équipe éducative** : aide-mé醫ico-psychologique, éducateurs spécialisés, éducateur sportif, moniteurs éducateurs.
- **Équipe médicale et para-médicale** : aide-soignants de jour et de nuit, kinésithérapeute, infirmiers, médecin généraliste, médecin psychiatre, orthophoniste, ostéopathe, psychologue, psychomotricienne.
- **Services administratif et social** : assistante sociale, secrétaire-comptable, secrétaire de direction.
- **Services logistiques** : agent de service intérieur, chef d'entretien, cuisiniers, maîtresses de maison.

## Les accompagnements

La MAS agit dans la complémentarité des accompagnements éducatif, thérapeutique et social pour aller à la rencontre de la globalité de la personne accueillie.

Cette interdisciplinarité vise à apporter à chaque résident un bien-être physique et psychique, un cadre de vie bienveillant, structurant et rassurant qui lui permet d'évoluer en confiance, avec toute l'autonomie dont il est capable et d'enrichir son quotidien.



## Le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)

Il est expliqué au résident puis présenté à sa famille et/ou tuteur à raison d'une fois tous les dix-huit mois, par l'ensemble de l'équipe d'accompagnement.

## Le droit de participation et d'expression

Le Conseil de vie Sociale, constitué par des résidents, des familles, des personnels et un administrateur OVE se réunit trois fois par an.

## Les partenariats

Si les familles sont les premiers partenaires de la MAS, celle-ci établit également des partenariats avec des structures de soins, médecins libéraux pour des consultations spécifiques, travaille en articulation avec différents secteurs, selon les besoins repérés (artistiques, sportifs, loisirs).

## L'orientation et le financement

**Orientation** : Notification MDPH.

**Financement** : Assurance maladie - CPOM / OVE.

**Autorité de contrôle** : ARS.

## L'amélioration continue de la qualité des prestations

A travers son accompagnement l'équipe de la MAS veille à se placer dans une démarche d'amélioration continue de la qualité en associant, autant que cela est possible les résidents mais également, les familles.

**ARS** : agence régionale de santé

**CPOM** : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

**CDAPH** : commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**MDPH** : maison départemental pour les personnes handicapées

**PIA** : projet individualisé d'accompagnement